DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

## **EXTRAIT**

## DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 29 juin 2015

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etaient</u> présents :

Monsieur Frédéric BIERRY, président

Monsieur Bernard FISCHER, Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents

Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Mathieu CAHN, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Martine JUNG, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Marc SENE, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE VAN HECKE, Madame Christiane WOLFHUGEL, secrétaires

Procuration(s):

<u>Excusé(s)</u>: Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Sébastien ZAEGEL

Absent(s):

Rapporteur: Monsieur Etienne BURGER

N° CP/2015/231 - Gestion de déchets - 2311

Convention de financement de troisième année du Plan Départemental de Prévention des Déchets avec l'ADEME et demandes de subvention pour la réalisation du plan d'action

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- décide la mise en œuvre du plan départemental de prévention des déchets (PDP) à travers une troisième convention de financement d'une durée d'un an du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, à conclure avec l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) pour un budget estimatif de 335 782 €
- autorise le président du Conseil Départemental à signer ladite convention.

Conformément au plan d'action de troisième année du PDP, la commission permanente du Conseil Départemental décide de s'associer à l'appel à projet « Prévention et réduction du gaspillage alimentaire » lancé conjointement par la Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture, et de la Forêt (DRAAF), l'ADEME et l'Agence Départementale de Maitrise des Déchets du Haut-Rhin (ADMD) et d'attribuer, à l'issue du processus de sélection des dossiers par le jury de l'appel à projet :

- à l'Institut Eco-Conseil une subvention de 5000 € pour le développement de « tentes des glaneurs » sur les marchés de l'Eurométropole de Strasbourg.
- au Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne du Bas-Rhin une subvention de 4000 € pour des animations sur le gaspillage alimentaire dans des jardins partagés à Marmoutier.
- à la Chambre de Consommation d'Alsace, une subvention de 5000 € pour la réalisation, en partenariat avec la Mutualité Française Alsace et l'Association Epices, d'un ensemble d'actions d'animation, de sensibilisation et de communication sur le gaspillage alimentaire.

La commission permanente autorise le président du Conseil Départemental à signer, le moment venu, les conventions financières à intervenir entre le Département et les différents bénéficiaires (conventions établies selon le modèle annexé au règlement financier départemental).

Par ailleurs, la commission permanente du Conseil Départemental décide d'attribuer :

- au Syndicat Mixte Intercommunal de Molsheim Mutzig et Environs une subvention pour sa campagne 2015 de promotion du compostage domestique de 20% du montant subventionnable, soit 2340 €
- à l'Association Zone 51 une subvention d'un montant de 11000 € pour le développement d'un dispositif d'accompagnement de l'organisation d'éco-manifestations.

La commission permanente approuve la convention financière avec Zone 51, et autorise le président du Conseil Départemental à la signer.

Pour extrait conforme : Pour le Président La Directrice des services de l'assemblée

Francine THOMAS

Accusé de réception N° : 067-226700011-20150629-lmc194388-DE-1-1

Acte certifié exécutoire au : 06/07/15

Adopté à l'unanimité

Le Président, Frédéric BIERRY